

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.

PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	*	2 » 48 ^m soir.

(Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
 Arrivé à Cahors — 7 h. 50^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 12 Novembre.

Nous avons sous les yeux les appréciations du Times concernant la politique et les déclarations du chef de notre chancellerie, résumées par M. Dufaure, président du conseil. Ces appréciations sont on ne peut plus favorables à notre gouvernement. La dépêche adressée par M. Dufaure à M. Waddington, le jour de la signature du traité de Berlin, dit le Times, contient des affirmations parfaitement vraies. La France a conquis à l'extérieur un degré de respect qu'elle avait perdu. Le chef de l'armée et les classes qui s'occupent de politique savent que la paix est une nécessité impérieuse, de là vient que la France est devenue le boulevard de la tranquillité européenne.

Si le Times se bornait là, nous n'aurions qu'à accepter les paroles flatteuses qu'il nous adresse, mais il tire de notre relèvement des inductions contre lesquelles nous avons déjà eu l'occasion de nous mettre en garde. Le Times ajoute, en effet, qu'une grande nation comme la France ne saurait confiner son prestige au-delà de ses frontières. « Ce serait, dit-il, un malheur pour l'Europe, si une puissance qui, pendant des siècles, a été le centre des combinaisons diplomatiques renonçait, même pendant un court espace de temps, à prendre sa part de la telle du continent. Les intérêts de la France et ceux de l'Angleterre devront à la longue être du côté de la civilisation et de la paix. Parcoulez l'Europe, il sera peut-être permis de dire que l'éloignement de son pays par M. Dufaure, n'est pas tout-à-fait fait sans mélange, lorsqu'il écrit que ce pays, pendant deux ans, est resté étranger aux conflits qui ont troublé l'Orient et provoqué les rivalités des autres cabinets. La France s'est tenue éloignée de la dispute, mais il aurait mieux valu pour elle, et certainement il eût mieux valu pour l'Europe, si elle avait pris une part plus grande aux négociations. »

Nous n'avons qu'à remercier le Times de ses conseils, mais il nous est impossible de ne pas lui faire observer qu'en nous excitant à agir il en parle bien à son aise. L'Angleterre ne serait pas fâchée, cela est évident, de nous voir intervenir en sa faveur, jusqu'à oublier l'immense responsabilité qui nous incomberait si l'Allemagne, après nous avoir laissé engager, prenait le contre pied de nos propositions, et nous mettait encore une fois en présence d'une recrudescence ou d'une guerre.

Le Times protégé par le Déroit oublie trop facilement que l'Europe a laissé échanger nos frontières à ce point que Paris n'est plus qu'à quelques journées de l'empire d'Allemagne. Sans doute, l'état actuel de notre continent démontre que la France fait faute à son équilibre, mais les événements de 1870 sont trop récents pour que nous cédions aux suggestions britanniques. C'est un malheur, certainement pour la civilisation, ainsi que l'indique la feuille de la cité. Seulement il ne faut pas oublier que la

situation, a été créée en 1870-71. Aujourd'hui, qu'y faire ?

Propos d'un conservateur entendu dans un groupe

Certainement je suis conservateur, monsieur Vacheron, et je puis me vanter de l'être autant que vous, sinon plus. Jamais de ma vie je n'ai voulu rien détruire, si ce n'est les insectes nuisibles de mon jardin et les mauvaises herbes de mes champs. Mon cœur saigne lorsque la nécessité et surtout le bon ordre m'obligent à pratiquer une coupe dans mes bois. J'aime l'autorité sous quelque forme qu'elle se présente; j'aime la religion. Du temps de l'empire, j'ai constamment voté pour les candidats officiels sans trop regarder dans leur histoire; car, selon moi, il faut toujours soutenir le gouvernement existant. On sait ce qu'on perd à l'ébranler, on ne sait jamais ce qu'on gagne.

Voilà donc qui est bien entendu, je suis conservateur conservant, conservateur obstiné, conservateur sincère. Quand on m'a dit que le devoir d'un conservateur était d'agir contre M. Thiers, je me suis donné dans ma commune et même dans mon canton un mouvement du diable. Plus tard, au 16 mai, je me suis constitué le chef d'un solide escadron d'électeurs, à qui je lisais tout haut le Bulletin des Communes, en les abreuvant de mon meilleur vin. J'ai presque vidé ma cave pour les vilains yeux de MM. de Broglie et de Fourton, que Dieu confonde, car ils nous ont fait terriblement de mal. Je le confesse aujourd'hui en me frappant la poitrine pour la faible part que j'ai prise à l'aventure.

Mes yeux se sont ouverts, mon cher monsieur Vacheron; car, moi, je n'ambitionne ni préfecture, ni inspection quelconque, ni même un bureau de tabac; mes yeux se sont ouverts, et j'ai vu clairement dans le jeu de ces gens-là et dans le vôtre, ne vous déplaît, mon bel ami. La prospérité de la France, sa grandeur au dehors, sa tranquillité au dedans, sont le cadet de vos soucis. Ce que vous voulez, c'est être les maîtres; c'est asséoir un gouvernement complaisant, qui vous distribuera les grasses aubaines, qui vous accablera de distinctions, et dont vous serez au besoin les ministres. Après avoir tracé au public des tableaux enchanteurs de ce régime pastoral, dont nous avons essayé pas mal de temps et qui nous a laissés dans une situation à nous casser la tête contre les murs, et à ne pas oser lever les yeux sur un étranger, voyant que le peuple avait gardé bonne mémoire des horions qu'il a reçus, vous avez changé de système, ou plutôt de ficelles; vous vous êtes mis à effrayer le pauvre monde, faisant la grosse voix, montrant des fantômes à dents longues et à pattes crochues, prêts à se ruer sur la religion, sur la famille et sur la propriété.

Moi-même, qui cependant ne suis pas poltron, j'ai eu une peur bleue. Je vous montrerais encore, si vous me faites l'honneur de venir me voir, le trou creusé dans mon jardin et où j'ai enfoui ce que j'avais de plus précieux et que j'ai recouvert d'un carré de choux. J'en ris encore quand j'y pense. Je lisais à cette époque la Défense et l'Assemblée nationale.

Ces feuilles qu'on disait rédigées par Croquemitaine me donnaient la chair de poule et m'ôtait le sommeil et l'appétit. Ma pauvre femme ne vivait plus. Après les élections du 14 octobre, nous nous mimas sérieusement à faire nos paquets, et je songeais même à mettre mes propriétés en vente.

Mais ne voilà-t-il pas qu'un bon génie nous souffla la pensée d'attendre l'Exposition. D'ici là, nous disions-nous, les radicaux ne nous avaleront peut-être pas tout crus. C'était bien raisonnable. L'hiver se passa dans une tranquillité si parfaite que nous rattrapâmes tous nos sommeils perdus. Ce fut encore mieux au printemps. Partout on ne voyait que des visages heureux et confiants. Les lois étaient observées, nos nouveaux préfets, qu'on nous avait dépeints comme autant de bohèmes mal peignés, sont des gens très comme il faut, bien gentils, bien mis et mille fois plus affables que tous ces pions solennels de l'ordre moral. J'ai vu le nôtre et j'ai été enchanté.

Enfin, ma femme et moi, nous sommes venus à Paris, après nos vendanges, non sans quelque appréhension, car nos journaux étaient plus noirs que jamais. Eh bien! mais Paris est un paradis terrestre. Si ce n'était les voitures, on y serait tranquille comme dans un jardin. Ça ne sent pas la révolution, mais pas du tout. Et puis contre qui, contre quoi? Est-ce qu'on fait des révolutions contre soi-même? Puisqu'on nous consulte avant de rien faire et que nos députés sont là pour exécuter nos volontés, je ne vois pas trop, mon cher monsieur Vacheron, comment nous nous y prendrions pour ébranler les bases de la Société; ces bases, c'est tout le monde et personne ne songe à ravager son propre bien ni à rendre sa famille malheureuse. Vous me citez certains passages d'écrits que personne ne lit; autant me citer les éperviers qui planent au-dessus des champs. C'est une minorité qui ne croîtra plus désormais.

Donc, cher monsieur Vacheron, il faut renoncer à mon concours. On m'a nommé délégué pour les élections sénatoriales, et je ferai mon devoir de vrai conservateur en élisant un sénateur républicain. Vous avez l'air de me demander si je suis, moi, républicain. Voyez-vous, le mot me fait encore un peu grimacer; mais avec le temps je m'y accoutumerai. L'amour de la paix opère bien des conversions. Je suis homme de gouvernement, et la République est à mes yeux un vrai gouvernement, et le plus solide de tous, puisqu'il repose sur la loi et sur la volonté du peuple. Mon cher monsieur, je crois qu'il faut prendre dès à présent le deuil de vos espérances; il n'y a plus qu'une seule manière d'être conservateur, c'est de garder ce qui est, et de le défendre au besoin.

(Le National.)

J. Doncet.

La véracité Bonapartiste.

A la tribune de la Chambre, M. Crozet-Fourneyron a lu la lettre suivante, adressée, affirmait-il, par M. Paul de Cassagnac, au préfet de son département, pendant la période électorale du 14 octobre 1877 :

Mon cher préfet,
Demandez à M. Frémy (l'inspecteur d'Acad-

mie), énergiquement, sans objections acceptables, la nomination à Monsencôme, de Ducos, instituteur révoqué. J'en ai besoin. Et j'en ferai un cas de conflit personnel. C'est une affaire de vingt ou de trente voix pour moi. Je pense que M. Frémy, avec tous ses beaux raisonnements, ne me fera pas perdre cet appoint. Il n'a pas de brevet, dit-on; mais il n'en avait pas avant. C'est donc le même cas...

Je vous en prie, insistez et entendez.

A vous tous de cœur.

Paul de CASSAGNAC.

M. Paul de Cassagnac a nié avoir écrit cette lettre, dans les termes suivants, que nous empruntons au compte rendu in extenso de la séance :

M. Paul de Cassagnac. — Monsieur le rapporteur, voulez-vous me faire l'honneur de me communiquer ma signature ?

M. le rapporteur. — Je ne vous donnerai pas votre signature. (Vives exclamations à droite.) Je vous demande si vous niez cette lettre ?

M. Paul de Cassagnac. — OUI JE LA NIE! (Bruit et exclamations.)

M. Cunéo d'Ornano. — Je constate qu'il y a un document faux.

M. le président. — Je vous invite à garder le silence; vous n'avez pas le droit de prendre ainsi la parole.

M. le rapporteur. — L'inspecteur d'Académie, consulté, a dit qu'il ne pouvait remettre en fonctions cet instituteur...

Voix à droite. — La lettre! la lettre!

M. le président. — Est-ce que vous avez résolu d'empêcher la continuation du débat ?

M. le rapporteur. — Voulez-vous m'accorder encore quelques instants d'attention? (Parlez! parlez! à gauche.)

A droite. — La lettre! la lettre!

M. le rapporteur. — Est-ce que M. Paul de Cassagnac nie cette lettre ?

M. Paul de Cassagnac. — JE NIE CETTE LETTRE, et je vous défie de la montrer!

M. Le Provost de Launay fils. — Comment oser employer de pareils moyens!

M. le rapporteur. — M. Paul de Cassagnac nie la lettre! Moi, j'affirme que la lettre existe et que je l'ai vue. (Applaudissements à gauche.)

Voix à droite. — Montrez-la! montrez-la!

Un peu plus tard, revenu à son tour à la tribune, M. de Cassagnac, mis en demeure d'expliquer une expression qualifiée d'inconvenante par M. Grévy, a tenu le langage suivant :

M. Paul de Cassagnac. — Et à propos de cette lettre, et avant d'aller plus loin, voulez-vous que je vous dise ce qu'il en est? (Oui! oui!)

Voix à gauche. — Puisque vous ne l'avez pas écrite!

M. Paul de Cassagnac. — SI, MESSIEURS, JE L'AI ÉCRITE. (Ah! ah! à gauche.) Seulement, je voulais qu'il fut établi ici que les lettres intimes pouvaient être volées et portées à la tribune.

Un membre à gauche. — Donc elle existe!

M. Paul de Cassagnac. — OUI, ELLE EXISTE.

Notez que la lettre en question, nullement volée, existe toujours dans les archives de la préfecture du Gers.

Quelle véracité! (France).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Bethmont, vice-président, Séance du 9 novembre.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un secrétaire.

Le ministre de l'instruction publique dépose un projet sur la caisse des lycées et collèges communaux.

Les élections de M. Delafosse à Vire, Marcel Barthe à Pau, Vaschalde à Largentière, Huon à Guinamp, Datas à Moulins, Lecomte à Laval, Guillot à Grenoble, Agnel à Saint-Pons, Arrazat à Lodève, et Montané à Toulouse, — tous républicains, à l'exception de M. Delafosse, réélu après invalidation, — ont été validés en bloc sans discussion.

Les propositions de M. de Gasté, relatives aux maîtres charpentiers, calats et voiliers et au commissariat de marine, sont renvoyées après le budget.

Est ensuite adoptée sans débat la proposition déjà votée par le Sénat qui dispense du timbre et de l'enregistrement les actes faits en vertu de la loi sur les réquisitions militaires.

Est prise en considération une proposition de M. Hermery, portant dégrèvement des sucres employés aux sucrages des vendanges.

Le scrutin pour l'élection d'un secrétaire donne le résultat suivant :

M. Louis Legrand a été élu par 249 voix, sur 267 votants.

Est prise ensuite en considération une proposition de M. le comte Roys, relative au recrutement de l'armée territoriale.

N'est pas prise en considération une proposition de M. Laroche-Joubert, qui demandait la nomination d'une commission chargée d'étudier les moyens d'arriver à la suppression des octrois.

Est prise en considération une autre proposition de M. Laroche-Joubert, relative à une modification de la loi sur les patentes.

L'ordre du jour est épuisé.

Sur la demande de M. Gambetta, la Chambre s'ajourne à jeudi.

La séance est levée.

INFORMATIONS

Au banquet du lord-maire, lord Beaconsfield a dit : « L'invasion des Indes est physiquement impraticable ; mais nos ennemis peuvent nous créer des embarras aux frontières, ce que nous voulons empêcher. »

L'accord entre le Vatican et l'Autriche, pour l'organisation de l'Eglise catholique en Bosnie et en Herzégovine, sera bientôt appliqué. Deux délégués du pape, d'accord avec les autorités autrichiennes, fixeront après avoir visité le territoire, les limites de chaque diocèse. Des sièges épiscopaux seront établis dans les endroits où

ils sont le plus utiles. Ensuite, le pape proclamera la hiérarchie catholique.

Le Pape a soumis à l'examen des cardinaux la question de savoir s'il est opportun que les catholiques italiens participent aux élections politiques. Quelques évêques ont aussi été interrogés à ce sujet. Plusieurs ont répondu affirmativement.

Constantinople, 10 novembre.

La Porte a envoyé aux puissances une circulaire expliquant les raisons qui ne permettent pas, cette année, la réunion du parlement ottoman, mais déclarant que le sultan est fermement résolu à maintenir la constitution.

La santé du czar est compromise par des excès de fatigue.

Bucharest, 10 novembre.

On assure que la réserve russe commença à évacuer la Roumanie, vers le 17 de ce mois.

Madrid, 10 novembre.

Les journaux ministériels déclarent sans fondement les bruits d'une crise. Le cabinet jouit de la confiance des cortès et de la couronne. Le ministre de l'intérieur l'a déclaré aux cortès ce soir.

Les étrangers à Paris pendant l'Exposition

Au moment de la clôture de l'Exposition universelle, il nous a paru intéressant d'extraire quelques chiffres d'une curieuse statistique qui vient d'être dressée par les soins de M. Ver-gniaud, membre du conseil d'Etat et directeur du cabinet du préfet de police, pour constater le nombre des personnes appartenant aux diverses nationalités étrangères que les merveilles de l'Exposition ont attirées dans la capitale depuis le 1^{er} mai 1878 jusqu'à ce jour.

Ce nombre est exactement de 203,157. Il se décompose ainsi : Allemands, 21,778 ; Américains des Etats-Unis, 13,573 ; Anglais, 58,916 ; Autrichiens, 8,501 ; Algériens, 1,382 ; Belges, 28,830 ; Boliviens, 54 ; Brésiliens, 1,164 ; Canadiens, 719 ; Chinois, 81 ; Chiliens, 81 ; habitants de la Colombie, 156 ; des colonies françaises, 795 ; de Costa-Rica, 39 ; Danois, 1,767 ; Egyptiens, 659 ; habitants de la République de l'équateur, 53 ; Espagnols, 10,004 ; Grecs, 854 ; habitants de Guatemala, 42 ; de Honduras, 13 ; Hollandais, 6,682 ; Indiens, 386 ; Italiens, 14,968 ; Japonais, 166 ; Luxembourgeois, 2,238 ; Marocais, 68 ; Mexicains, 1,409 ; habitants du Nicaragua, 11 ; du Paraguay, 11 ; Océaniens, 69 ; Péruviens, 186 ; Persans, 83 ; habitants de la République de la Plata, 18 ; Polonais, 1,952 ; Portugais, 1,687 ; Roumains, 1,442 ; Russes, 5,725 ; habitants de San-Salvador, 45 ; Suédois et Norwégiens, 2,705 ; Suisses, 11,980 ; Tun-

siens, 96 ; Turcs, 898 ; habitants de l'Uruguay, 11 ; du Venezuela, 148 ; enfin, 1,674 étrangers dont il n'a pas été possible de préciser la nationalité.

Les époques où l'affluence des étrangers a été la plus considérable sont les suivantes :

Du 27 août au 5 septembre, 17,223 personnes ; du 6 au 15 septembre, 18,338 ; du 16 au 25 septembre, 17,962.

Celle où l'affluence a été la plus faible :

Du 1^{er} au 8 mai, 5,757 personnes ; du 9 au 18 mai, 7,808 ; du 19 au 28 mai, 6,477.

Ces différents chiffres ne comprennent, bien entendu, que les étrangers descendus dans les hôtels de Paris ; quant aux personnes venues des départements, il n'a pas encore été possible d'en évaluer le nombre, même approximativement.

On a beaucoup parlé de Garnier-Pagès. Personne n'a dit que nous lui étions redevables des pigeons-voyageurs du siège de Paris.

Après l'investissement par les Prussiens, et à peine les premiers ballons-poste avaient-ils été expédiés de Paris, sur l'initiative de M. Rampont, que l'excellent Garnier-Pagès vint un jour, de grand matin, trouver le directeur général des postes, portant à la main un petit panier, dans lequel se trouvaient deux paires de surperbes pigeons.

— Que diable voulez-vous faire de ces volatiles ? lui demanda M. Rampont.

— Vous priez de les mettre dans votre prochain ballon, dont ils viendront vous donner des nouvelles.

— Et, après ?

— Après ? Il y en a deux cents, comme cela au Jardin-des-Plantes, admirablement dressés et prêts à vous rendre le même service, à chaque ascension.

L'idée était lumineuse. On attachait la cage à la nacelle, et, quelques heures après le départ du ballon, les pigeons apportaient à leur patte la nouvelle de l'heureux atterrissage. On ne se contenta pas de ce résultat déjà très joli. On requit à l'instant, non-seulement les pigeons du Jardin des Plantes, mais tous ceux qu'on put trouver, à Paris, chez les marchands français ou belges. On expédia par ballon un habile photographe, M. Dagron, muni de ses meilleurs appareils de réduction microscopique, qui se chargea d'envoyer, au moyen des pigeons, les nouvelles officielles des départements et les lettres de famille, le tout contenu dans une carte d'un centimètre de hauteur.

On assure que MM. Bathie et Lacave-Laplagne, sénateurs sortants du Gers, dont M. Paul de Cassagnac a prédit la réélection à cent voix de majorité, sont assez confus de l'investiture publique que le député bonapartiste, qui se pose comme le grand électeur du Gers, a tenu à leur donner.

La droite légitimiste du Sénat a désigné M. Baragon, et le groupe bonapartiste M. Oscar de Vallée pour leurs candidats aux sièges inamovibles.

Le ballon captif a vécu. Commencé mercredi, à deux heures, le dégonflement ne s'est terminé qu'avant-hier au soir.

L'Anglais qui l'a acquis au prix de cent mille francs en a pris immédiatement possession.

A cause de son volume et de son poids, ce ballon ne pouvait être transporté par chemin de fer. Un large bateau plat viendra le chercher au quai des Tuileries et sera remorqué de Paris à Londres par la Tamise.

D'après le traité fait avec M. Giffard, l'auteur n'a pas le droit de faire des ascensions capitives ; mais il pourra, s'il le juge convenable, faire des ascensions libres.

La Catastrophe de Carvin

Le correspondant de l'Écho du Nord à Carvin, lui adresse la dépêche suivante :

Carvin, le 8 novembre 1878.

Hier soir, à quatre heures et demie, une épouvantable détonation a jeté l'effroi dans la ville. On aurait dit un tremblement de terre. C'était un générateur semi-tubulaire de la fabrique de sucre de M. Lequien, qui venait de sauter. Les secours ont été immédiatement organisés par les ouvriers de la fabrique et les personnes accourues au fracas de l'explosion.

On a organisé de suite un service de sauvetage, et on a retiré des décombres les cadavres de sept jeunes filles qui s'étaient réfugiées, suivant l'habitude, sur le générateur pendant le temps du goûter, et le cadavre du contre-maître tué dans la chambre même de la machine. Le dernier est le sieur Crépin (François), marié et père de famille. Un autre ouvrier a été retiré très-gravement brûlé ; on l'a transporté à l'hôpital de Carvin. Rien ne saurait décrire la consternation qui règne dans le quartier dit d'Épinoy.

Le parquet ainsi que le sous-préfet de Béthune sont descendus sur le lieu de l'accident. Ils sont arrivés ici cette nuit vers deux heures. M. le procureur général de Douai vient d'arriver également pour l'enquête. Les journaux d'Arras confirment ces détails et le chiffre des victimes.

M. le sous-préfet de Béthune, dit l'Avenir, s'est hâté de se rendre sur le théâtre de l'accident et a passé la nuit au milieu des travailleurs occupés à fouiller les ruines. Toute la partie de la fabrique où l'explosion a eu lieu est complètement détruite. Les maisons voisines, dans un rayon de 60 mètres, sont en partie découvertes et toutes les vitres ont été brisées. On croit que les malheureuses victimes de cet accident, au moins quelques-unes, ont pu en être la cause. L'enterrement aura lieu samedi, à onze heures.

Lilla, 9 novembre. Cat

Le nombre des morts par suite de la catastrophe de Carvin, est de neuf. Ce sont le père

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 12 novembre 1878. (4)

Correspondance Littéraire de M. FAVRE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU

Il a deux climats : l'un presque torride, l'autre tempéré ; d'une part des vallées aux productions tropicales, d'autre part des montagnes aux escarpements arides, aux flancs péniblement cultivés. Il a aussi deux populations : l'une turbulente et l'autre tranquille ; l'une farouche et l'autre douce ; l'une idolâtre et l'autre chrétienne : les Druses et les Maronites. Ce qui fait le malheur des Maronites, c'est qu'ils sont mêlés aux Druses, ennemis sans loi et sans pitié. Ce qui fait l'infamie des Druses, c'est qu'ils ont attiré les Maronites par des promesses mensongères ; c'est qu'ils ont concédé des terres de leur plein gré aux chrétiens, et qu'ils les leur arrachent ensuite avec violence. C'est qu'ils dépouillent de la moisson ceux qui ont répandu la semence, Peuplade perfide et maudite que ces Druses qui entassent crimes sur crimes, trahisons sur trahisons ; dure aux petits, indolente et voleuse, cruelle et lâche tout ensemble ! Plutôt valets de bourreaux eux-mêmes, les Druses ont pour principe de pousser à bout des Maronites par force de tourments, et lorsque ceux-ci se soulèvent enfin, s'unissent pour se défendre, les Druses les vont dénoncer à la vindicte turque, et se font les exécuteurs des hautes-œuvres du pacha. Tant qu'une politique humaine et énergique à la fois n'aura pas séparé à toujours les Druses des Maronites, l'ivrai du bon grain, les troubles, les dépradations, les meurtres ne cesseront pas dans cette malheureuse contrée.

Mais, dis-je, les Maronites n'ont-ils donc aucune protection contre les Druses ?

Aucune !

La France cependant...

— Mais, dis-je, les Maronites n'ont-ils donc aucune protection contre les Druses ?

Aucune !

La France cependant...

— Mais, dis-je, les Maronites n'ont-ils donc aucune protection contre les Druses ?

« La Porte, dit-il, n'a jamais trouvé pour détruire en Syrie, une anarchie de plus en plus effrayante que des expédients sans durée, que des remèdes sans valeur. Ainsi pour n'en citer que deux exemples : en 1847, son désarmement de la montagne qui ne s'est opéré que chez les Maronites et uniquement chez les Druses, et qui par conséquent a eu pour résultat de laisser les premiers sans défense à la merci des seconds, et sa nomination de kaïmakans (chefs de Maronites) qui, détruisant l'unité du commandement, affaiblit encore les opprimés. Il n'y a rien à attendre d'un gouvernement qui promettra toujours sans tenir, parlera sans agir et ordonnera sans être obéi. »

— Et l'Angleterre ? demandai-je, ne peut-elle rien ?

— Elle peut, mais elle ne fera jamais. L'Angleterre se gardera toujours de protéger les Maronites, et si elle doit intervenir dans le Liban ce sera, soyez-en certain, pour soigner ses intérêts commerciaux. Elle n'a aucun avantage à voir protéger les Maronites contre les Druses. Au contraire,

— Pourquoi ? fit-je avec étonnement.

M. Loiselay se rapprocha de moi.

« Le Liban est la terre la plus riche du monde, dit-il. Si les Maronites possédaient en paix cette terra, ils ne tarderaient pas à former un peuple puissant qui contrebalancerait vite l'influence anglaise aux Indes et ferait une concurrence mortelle au commerce anglais dans le Levant. Qui pourrait dire l'influence que les Maronites n'auraient pas un jour en Asie, s'ils avaient seulement vingt ans de sécurité ! »

— Mais alors que faudrait-il donc faire pour

protéger efficacement les Maronites ?

— Il faudrait d'abord détruire l'état intolérable de ces villages mixtes de la montagne où les Druses armés inspirent sans cesse l'effroi aux Maronites désarmés. Il faudrait aussi éloigner ces premiers purement nomades et aventuriers, en les faisant indemniser, s'il y a lieu, par les Maronites devenus les héritiers des champs que les Druses laissent en friche. Il faudrait encore permettre aux chrétiens de porter, eux aussi, les yatagans et la carabine, l'épée et le fusil. Il faudrait enfin tolérer qu'ils se fortifiasent dans leurs montagnes. Alors le Liban deviendrait une Suisse orientale où, grâce à l'industrie de ses habitants, à l'activité de leur travail, à leur sécurité future, pourrait commencer pour ces peuples une ère de paix et de prospérité.

— Mais jusque-là ?

— Jusque-là nous serons toujours dans le même état, c'est-à-dire sur le cratère d'un volcan.

— En vérité ? dis-je, les choses en sont à ce point ?

— A ce point, me répondit M. Loiselay, que nos jours de calme peuvent être suivis à chaque instant d'un jour de massacre, et que chaque nuit nous ne savons pas si nous nous réveillerons le lendemain.

L'assassinat est dans l'air ici et tenez ! ce soir la ville est tranquille et paisible, n'est-ce pas ? Eh bien ! demain, les Druses peuvent avoir massacré les habitants et incendié les maisons.

— On ne peut-rien prévoir ?

— Rien !

(A suivre).

de famille de 60 ans, un jeune homme de 20 ans et sept jeunes ouvrières de 15 à 20 ans. Huit des victimes ont été tuées sur le coup et affreusement défigurées. La neuvième est morte deux heures après l'accident.

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons entendu dire que l'on avait l'intention d'inaugurer le théâtre nouvellement restauré, par un bal ou un concert au profit des pauvres. Nous approuvons hautement cette idée généreuse, et nous avons l'espoir qu'elle se réalisera avec l'aide de quelques personnes d'initiative et de goût. Le but est louable à tous égards; nous voilà à la mauvaise saison; quel plaisir plus vif que celui qui apporte quelque soulagement à la misère. Sur ce terrain humanitaire pas de divisions possibles. Il faut que le succès soit grand comme la pensée qui l'inspire.

On lit dans le Journal officiel

Dans son numéro du 4 novembre, le Journal le Siècle, à propos du voyage du maréchal Canrobert dans le département du Lot, raconte que les amis du maréchal avaient demandé qu'il fût reçu avec les honneurs dus à un maréchal de France; c'est-à-dire réception par les autorités, cortège militaire, salves d'artillerie, etc. Il ajoute qu'on avait persuadé aux autorités militaires de Cahors que ce cérémonial était obligatoire et qu'on allait le mettre à exécution. Lorsque le préfet s'y opposa en se fondant sur le caractère non officiel du voyage du maréchal, sur tous ces points, le Journal a été trompé.

Lorsque des honneurs doivent être rendus à un maréchal de France en voyage, c'est au ministre de la guerre seul qui appartient de les prescrire en donnant à cet effet des instructions aux autorités militaires locales, et lorsqu'il a donné des ordres, nul ne peut s'opposer à leur exécution. Mais le maréchal Canrobert, faisant dans le Lot un voyage d'un caractère privé, savait parfaitement qu'aux termes des lois et règlements en vigueur, il n'avait aucun droit aux honneurs militaires, et il ne les a dû réclamer. Le ministre de la guerre n'a donc donné aucun ordre à ce sujet; et comme l'ordre du ministre, auquel rien ne pouvait suppléer, n'a pas été donné, le préfet du Lot n'a pu, pas plus en fait qu'en droit, s'opposer à son exécution.

Le récit du Siècle est donc dénué de fondement.

17^e CORPS D'ARMÉE.

C'est le 1^{er} février que commenceront dans toute la France les examens pour le grade de sous-lieutenant dans la réserve.

Les engagés volontaires d'un an ayant obtenu le brevet de sous-officier pourront y prendre part dans toutes les armes, sauf dans la cavalerie.

Voici la répartition et l'emplacement des troupes composant le 17^e corps d'armées.

- La lettre D indique le dépôt, les lettres PP la portion principale.
Troupes de ligne.
7^e régiment, à Cahors;
9^e, Agen;
11^e, Montauban;
20^e D Marmande, PP Montauban;
59^e, Toulouse;
88^e, D Mirande, PP Auch;
126^e, D Foix, PP Pamiers;
143^e, D Saint-Gaudens, PP Toulouse;
Bataillons de chasseurs à pied,
29^e, Castelsarrasin.
Cavalerie.
11^e dragons à Montauban;
14^e chasseurs, à Auch.
Artillerie.
18^e, Toulouse;
23^e Toulouse.
Compagnies d'ouvriers d'artillerie.
2^e Toulouse.
Escadrons du train des équipages.
17^e, Montauban.
Sections d'état-major et de recrutement.
17^e, Toulouse.

Sections de commis et ouvriers militaires d'administration.
17^e, Toulouse.
Sections d'infirmiers militaires.
17^e, Toulouse.
Gendarmerie.
27^e légion, Toulouse;
28^e légion, Agen.

M. Sautereau, contrôleur-receveur à la gare de Périgueux est nommé employé principal de la petite vitesse de la gare de Cahors.

Le 1^{er} février, 1879 commencent dans toute la France les examens pour le grade de sous-lieutenant dans la réserve.

Nous rappellerons que les engagés volontaires d'un an ayant obtenu le brevet de sous-officier pourront y prendre part dans toutes les armes, sauf dans la cavalerie.

On a distribué le projet de M. Léon Say, fixant pour les vins, de minimum de la taxe unique, à deux fois et demie le taux du droit dans les agglomérations de 10,000 âmes et au dessus. Le projet modifie en outre les règles de l'abonnement en remplacement de la taxe unique, et du droit d'entrée sur les vendanges.

M. Lacourt, gérant du journal l'Appel au Peuple, d'Auch, a été condamné à 200 fr. d'amende par le tribunal d'Auch, pour outrages au Maréchal et au préfet du Gers.

Il résulte d'un arrêt rendu par la cour de cassation que l'ouvrier qui rajuste des poids et des mesures, même par complaisance, et sans que cela rentre dans ses travaux ordinaires, est comme le fabricant et le marchand qui les fabrique et les vend, tenu, avant de les restituer à la personne qui les lui a confiés, de les faire vérifier et poinçonner au bureau de vérification, avant de les livrer au commerce. S'il a omis de remplir ces formalités, il est passible des peines portées par l'article 10 de l'ordonnance du 13 avril 1839.

Voici quelques détails complémentaires sur les décisions prises par la commission de la Loterie nationale.
Il a été décidé que, en présence des demandes instantes faites, par la province, le nombre des billets serait définitivement porté à douze millions de francs, lequel ne sera pas dépassé. Tous les billets seront imprimés et expédiés au 10 novembre.

Les lots seront réunis dans le Palais d'Industrie, ils occuperont toute la partie du premier étage, dans laquelle est installée chaque année l'exposition des beaux-arts. Les objets encombrants seront placés dans une grande galerie, au rez-de-chaussée.

Au premier étage, une large cimaise entourera tous les salons, dont de vastes tables occuperont le milieu. Il restera entre les tables et les cimaises des chemins de 2 mètres 20 centimètres pour la circulation des visiteurs. Les objets précieux de petit volume seront placés dans des vitrines prêtées par les comités d'installation de la section française de l'Exposition.

A partir de jeudi, deux bureaux de réception seront installés, l'un au centre du Palais, l'autre dans un pavillon d'angle. Les exposants qui s'y sont engagés apporteront les lots vendus dans ces bureaux, où on leur délivrera un mandat de paiement pour le trésor public. M. Marteau signera ces bons.

Le classement des lots sera complet à la fin du mois et leur exposition pourra commencer le 1^{er} décembre. Le 15 décembre au plus tard, on pourra commencer le tirage.

L'exposition des lots de la loterie étant appelée au plus grand succès, on en tirera bénéfice en fixant, à 50 centimes le prix d'entrée dans la salle d'exposition.

Les élèves de rhétorique, première et deuxième année du lycée de La Flèche, se sont révoltés et ont commis des actes d'indiscipline graves.

Etant à la promenade, ils ont attaqué les élèves du collège de seconde, parce que ceux-ci refusaient de se laisser brimer. Ils ont refusé d'obéir aux sous-officiers qui les commandaient, et, rentrés dans leur cour,

ils ont continué le désordre. On a dû avoir recours à un détachement d'infanterie pour calmer les motifs. Quatorze élèves ont été renvoyés à leurs familles, et onze mis aux arrêts.

Société d'assurances contre l'incendie

L'assemblée générale des sociétaires du Lot a tenu sa séance statutaire, dimanche dernier, à 2 heures de l'après-midi, dans les bureaux de la Société.

M. Sirech, adjoint au maire de Cahors, vice-président du conseil d'administration, occupait le fauteuil de la présidence; conformément à l'article 40 des statuts, MM. Lancien et Coudereau ont été nommés scrutateurs, le bureau ainsi composé, a désigné M. Laur pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le président a donné lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de la Société au 1^{er} janvier 1878.

Il ressort de ce document que les capitaux assurés pendant le cours de l'exercice s'élevaient à 4,619,000 fr. donnant 5,456 fr. 70 c. de prime annuelle. Le chiffre des primes à encaisser d'après les polices souscrites, pendant les années 1878 et suivantes, s'élève à 76,033 fr. 60 c.

Les sinistres qui n'ont pas dépassé 10,550,000 de montant des primes ont tous été réglés sans aucune difficulté, la Société a même reçu des félicitations publiques pour la loyauté et l'empressement dont elle a toujours fait preuve.

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée a voté une bonification de 20 0/0 sur les primes payées en 1877 de sorte que l'assuré qui a payé 20 fr. l'année dernière est libéré de sa prime de 1878 en payant 16 fr. seulement, avec la certitude de ne jamais payer, quoi qu'il arrive, une prime plus élevée que celle fixée par sa police.

Ces résultats sont des plus satisfaisants et établissent formellement le succès de cette institution, qui est destinée par son caractère et les combinaisons sur lesquelles elle repose, à apporter une amélioration sensible à la situation des assurés de notre département.

Pour la chronique locale, A. Layton

Bourse de Paris
Cours du 12 Novembre.
Rente 3 p. 75 85
3 p. % amortissable 78 30
4 1/2 p. % 106 00
5 p. % 112 10

VALEURS DIVERSES CLOTURE du 11 nov. CLOTURE précédente
Banque de France 5.130 50 5.125
Crédit foncier 770 780
Orléans-Actions 4.145 4.140
Orléans-Obligations 363 50 363
Suez 720 725 25
Italien 5 % 74 35 74 30

VARIÉTÉS

Vieilles chansons quercynaises. (Suite)

LAS BEILLADOS
Nous avons extrait ce cantique d'un ancien recueil imprimé à Montauban en 17... Il est du reste inconnu des paysans. Cette pièce qui ressemble beaucoup à une traduction du français en patois nous montre que le patois du siècle passé ne différait pas beaucoup de celui d'aujourd'hui. C'est pour cette considération que nous l'avons reproduite.

Boules bière bien saintement,
Fillos, bibés bien rétarados;
Sortets déforo bien raromen,
Pu raromen à las beillados.
Agnos aqui qué Dieu n'es pas
Et qué sé fan milo pécats.
Aqui dé neich ba s'atroupa
La tsouïnesso del bisinaté,
Noun pel plasé de s'occupa,
Mais pu léou pel libertinaté;
Fillos et tsuinés compagnous,
Qué s'y donnotnt tous rendez-bous.

Acqui à bellis cots dé dents,
On és à desquissa, sans cesso,
Lous morts et lous bibens,
Las brobos tsens de tout espéço,
Et lou qué may de mal a dit,
Es lou may toutsour applaudit.
Acqui las fillos, des garçons
Soun à récerqua las carrassos,
Et per sé fa len dé poutous,
Prénoun et fan millo carrassos,
Mé en cretsen dé s'establi
Nou fan qué sé perdrà à la fi
Acqui lous mots à doublé sens
Las cansous la pus libertinos,
Lous courtés lous pus insolents,
Tenoun loc dé bouïns douctinos.
On n'appren acqui qu'à mal fa,
Qu'à mal dire et qu'à mal pensa
Acqui sans crainto ni pudour,
On sé donno touto licence,
Et non sé crey fa ma d'hounour,
Quand on mostro ma d'impudence,
La fille disputé al goutsat
A qual séra plus affrontat.
Acqui sé fan dé maïssans tsots,
Ambe dé rires immoudestés,
Tsots qué débénout fore cots,
A l'inouence fort funestos,
Tsots qué tout chrestia diu fusti,
Et nou pot beïr sans rousis,
Acqui douc enfans toumbarés,
Fillôs, din Mabime del bicé,
Ou tout almen tant qu'y sérés,
Sérés al bord del précipici,
Eh! padours! s'un cot y tombas,
Tsamaï plus nou bous relébat.

(A suivre).
(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

AVIS
Messieurs les banquiers, aubergistes, cafetiers et fournisseurs, sont prévenus que M. le comte F. de Roffignac se trouve dans la dure nécessité de ne pouvoir payer aucune dette de son fils Robert.
PLACEMENT DE 4,500 ACTIONS de 500 fr. libérées de moitié
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MILITAIRES
société anonyme d'assurances à primes fixes, contre les risques du service militaire, du service maritime, du service municipal et de la sécurité publique, — soit en temps de paix, soit en temps de guerre, en faveur des Militaires, Marins, Gendarmes, Gardes municipaux, Gardiens de la paix, Gardes forestiers, Agents d'octroi, Sapeurs-Pompiers, Douaniers, Gardes-champêtres, etc.
capital 5,000,000
prix : 350 francs
chaque action donne droit :
1° à un intérêt de... fr. 12 50
2° à un dividende à voter annuellement par les actionnaires, lequel atteindra vraisemblablement... fr. 60
3° soit, intérêts & dividende compris, fr. 72 50 ou 29 %

LA BANQUE FRANÇAISE
34, RUE DE PROVENCE, PARIS
Administrateurs:
M. le général, baron de JUNIAC, C. R., Président;
M. DREOLLE, député, conseiller général de la Gironde, O. R.;
M. D'ARLACH de Tressenaies, Inspecteur d'Assurances, Directeur
Avocat conseil :
A. FONTAINE de Rambouillet, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Sous ce titre : « Petit traité de lecture à haute voix, à l'usage des Ecoles primaires » M. E. Legouvé, de l'Académie française publiée à la librairie Hetzel le petit manuel destiné par la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique à inaugurer cet enseignement dans nos écoles primaires. Jamais science nouvelle n'aura trouvé des son débüt un maître plus maître en son sujet. Cette fois du moins, ce ne sera pas la leçon, aura fait défaut à l'élève.
1 vol. in 48. Prix, broché : 1 fr. par poste, 1 fr. 15.
La onzième édition de l'Art de la lecture, du même auteur, à l'usage de l'enseignement secondaire paraît en même temps augmentée de deux nouveaux chapitres. — Prix broché : 2 fr.; par la poste 2 fr. 30 — J. Hetzel et C^e, Paris, 18, rue Jacob.

LOTÉRIE NATIONALE.

4,800,000 francs de Lots.

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'Eclairer financier recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTÉRIE NATIONALE.

L'Eclairer financier paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 fr. par an, en mandat ou timbres-postes, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuve des Capucines.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épauement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuilleries (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. G. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 ; M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 ; M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 ; M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation

d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophobie et constipation. — N° 49, 522 ; M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalescière enlève toute irritation en toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12c. la tasse. — Envoyé contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, limited, 26, place Vendôme et 8, rue Castiglione, Paris.

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille. Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND. L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget. Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode Illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e édition avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et que par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, nous déclarons que nous ne pouvons garantir la qualité, et par suite, l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot qui portent sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

GUYOT, pharmacien, à Paris.

Déplacer le mal en attirant le sang vers la telle est peut-être l'explication des résultats si remarquables obtenus avec le PARIER LARDY dans les rhumes aigus ou chroniques, bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine ou de la gorge, ainsi que dans les douleurs, sciaticque, lumbago, etc., 1 fr. 50 la boîte.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ECONOMIE DOMESTIQUE Exposition universelle de Paris en 1878. 20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES SUCCÈS GARANTI. FEU LAUR TOPIQUE LAUR. BAUME IGNÉ DES KADURKES TOPIQUE DES KADURKES. Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage. PRIX DU POT : 4 fr. PRIX DU FLACON : 3 fr. Dépôt rue Taibout, 23, à Paris, et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors. Remises aux Concessionnaires.

A VENDRE LA JOLIE VILLA de Mgr DOUMERG. Située à Cahors, à l'entrée du faubourg Labarre. S'adresser pour tous renseignements à M. ARÇÈNES, notaire à Cahors. M. MAURICE, sculpteur. A l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux tels que : travaux d'église, monuments funèbres, sculpture pour meubles à des prix très modérés. Atelier, rue du Portail-au-vent, 12, à Cahors.

MODES RUE DU PORTAIL-AU-VENT, CAHORS. Mile L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudraient bien l'honneur de leur visite, qu'elles trouveront chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de Paris. ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER. FAISSEZ LE VÉRITABLE NOM.

PAPIER WLINSI. Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 flacons, 1,50. Se défer des contrefaçons.

A VENDRE UN HARMONIUM PRESQUE NEUF. Avec colonnes torsées sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris. Prix : 400 francs. Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts. S'adresser au bureau du Journal. On donnera toutes facilités pour le paiement.

CRÉDIT LITTÉRAIRE J. GIRMA boulevard Nord, à Cahors. On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent : 100 fr. de livres..... 5 fr. par mois. 200 10 300 15 400 20 Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales. ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ÉCHANGE DE VIEUX LIVRES. NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

A VENDRE EN BLOC OU A PARCELLES. 1^o La belle Propriété de M. Emile Delard, située à Floressas, can ton de Pay-l'Évêque, avec belle Maison de maître, grand Éclos attenante, Jardins, Basse-cour et Granges ; 2^o Une autre Propriété au même endroit, avec Maison de colon, Granges et Etables, en nature de terre labourable, beaux vignobles Bois et Prés. Pour l'acquisition et les renseignements, s'adresser à M. Mousset, agent d'affaires à Pay-l'Évêque (Lot). Nota. Ladite propriété est traversée par la route de Pay-l'Évêque à Montcoq. Librairie J. BAUDRY, rue des Saints-Pères, 15. L'ABBÉ PARAMELLE.

L'ART de découvrir les Sources. 1 volume in 8^o. Dépôt chez M. CRAYSSAC, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse. CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS. Prix modérés. Tenu par GALLIOT, 87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord. Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle. PARIS.

LA VELOUTINE. EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g. A PRAYSSAC (LOT) Manège Laffargue spécial pour battues à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc. Manège seul, prix 400 fr. Manège avec battues, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et menuiserie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel, Mabilles de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement). — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Étant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties, bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

TABLEAU DES DISTANCES nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour. De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.